



## DOCUMENT D'INFORMATION SYNTHETIQUE OFFRE OUVERTE AU PUBLIC D'UN MONTANT INFERIEUR A 8 MILLIONS D'EUROS

### TABLE DES MATIERES

1	Présentation de l'émetteur et du projet à financer.....	2
1.1	Présentation de l'émetteur en date du 20/12/2020 .....	2
1.2	Informations générales.....	2
1.3	Activité de l'émetteur .....	2
1.4	Conseil d'administration.....	3
1.5	Description du projet à financer.....	3
1.6	Compte de résultat prévisionnel.....	3
2	Risques liés à l'activité de l'émetteur et à son projet .....	5
2.1	Risques liés à la production d'énergie renouvelable .....	5
2.2	Risques liés à la situation financière de la Société .....	5
3	Capital social .....	6
4	Titres proposés à la souscription.....	7
4.1	Prix de souscription .....	7
4.2	Droits attachés aux actions offertes à la souscription .....	7
4.3	Conditions liées à la cession ultérieure d'actions.....	7
4.4	Risques attachés aux actions offertes à la souscription.....	7
4.5	Modification de la composition du capital de l'émetteur liée à l'offre .....	7
5	Relations avec le teneur de registre de la Société .....	8
6	Interposition de Société(s) entre l'émetteur et le projet .....	8
7	Modalités de souscription.....	8
8	Calendrier indicatif de l'offre .....	8



## 1 PRESENTATION DE L'EMETTEUR ET DU PROJET A FINANCER

### 1.1 PRESENTATION DE L'EMETTEUR EN DATE DU 20/12/2020

Société par Actions Simplifiée à capital variable

« Soleil de l'Arc »

31 Grand Rue 13880 Velaux

Capital 2500 Euros

RCS 883 679 334 Salon de Provence

### 1.2 INFORMATIONS GENERALES

**Les investisseurs sont informés que la présente offre de titres financiers ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers et ne répond pas aux exigences d'une offre de financement participatif au sens du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.**

### 1.3 ACTIVITE DE L'EMETTEUR

La Société a pour objet :

- L'installation et l'exploitation de centrales de production d'énergie renouvelable et la vente de l'énergie produite,
- Le développement et la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergies,
- Toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ainsi défini.



## 1.4 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tableau ci-dessous donne la composition du conseil d'administration de la Société :

Prénom NOM	Adresse	Fonction
Jean-Alain BOUCHET	13111 Coudoux	Administrateur
Jean-Marie BUREL	13540 Aix En Provence	Administrateur
Philippe CHABANON	13880 Velaux	Administrateur
Bernard DAVID	13880 Velaux	Administrateur
Laurent DAVID	13880 Velaux	Administrateur
Evelyne DROULIER	13880 Velaux	Administratrice
Marc DROULIER	13880 Velaux	Président
David DUFLOT	13540 Aix en Provence	Administrateur
Anthony MICHEL	13880 Velaux	Administrateur

## 1.5 DESCRIPTION DU PROJET A FINANCER

Les projets d'installation de production d'énergie renouvelable menés par la Société sont financés par appels aux souscriptions d'actions par les sociétaires, constituant le capital de Soleil de l'Arc, ainsi que par des compléments sous forme d'emprunts bancaires et/ou de subventions.

L'exploitation des installations réalisées (vente de l'électricité produite) constitue l'essentiel des recettes de la Société, hors subventions éventuelles.

Les levées de fonds s'effectuent d'une manière continue par rapport à une succession de projets. Une levée de fonds n'est pas liée à un projet donné, elle contribue aux fonds propres nécessaires à la réalisation d'un projet à l'instant T.

L'électricité produite est vendue par l'émetteur via un tarif d'achat régulé par l'Etat et garanti constant sur une durée de 20 ans.

La première levée de fonds, complétée par un emprunt bancaire de 300 000 € et par une subvention de 156500 € déjà requise auprès de la Région Sud, financera le développement et la réalisation d'un premier projet d'installation de panneaux photovoltaïques en toitures sur cinq sites de production cibles.

Soleil de l'Arc n'a pas réalisé d'autres levées de fonds à ce jour.

L'objectif de la première levée de fonds est de lever un montant de 75 000 € entre le 20/12/2020 et le 19/02/2021.

Le prix de souscription des actions est de 100 € par action.

Si l'objectif de collecte visé n'est pas atteint, en fonction des négociations avec les banques, Soleil de l'Arc pourra étudier une installation plus réduite avec un montant d'investissement recalculé à partir du résultat de la première levée de fonds.

## 1.6 COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Voir tableau page suivante



# SOLEIL de l'arc

Le tableau ci-dessous, relatif aux cinq premières installations ciblées, présente le prévisionnel des soldes Intermédiaires de Gestion sur 20 ans d'exploitation. Ce prévisionnel pourra être ajusté en fonction de l'éventuelle évolution ou modification des installations ciblées.

CHIFFRE D'AFFAIRE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Production injectée	513 MWh/an	509 MWh/an	507 MWh/an	505 MWh/an	503 MWh/an	501 MWh/an	499 MWh/an	497 MWh/an	495 MWh/an	493 MWh/an	491 MWh/an	489 MWh/an	487 MWh/an	485 MWh/an	483 MWh/an	481 MWh/an	479 MWh/an	477 MWh/an	476 MWh/an	474 MWh/an
Vente surplus	53 523 €	53 361 €	53 413 €	53 465 €	53 518 €	53 570 €	53 623 €	53 675 €	53 728 €	53 781 €	53 833 €	53 886 €	53 939 €	53 992 €	54 045 €	54 098 €	54 151 €	54 204 €	54 257 €	54 310 €
<b>CA GLOBAL HT</b>	<b>53 523 €</b>	<b>53 361 €</b>	<b>53 413 €</b>	<b>53 465 €</b>	<b>53 518 €</b>	<b>53 570 €</b>	<b>53 623 €</b>	<b>53 675 €</b>	<b>53 728 €</b>	<b>53 781 €</b>	<b>53 833 €</b>	<b>53 886 €</b>	<b>53 939 €</b>	<b>53 992 €</b>	<b>54 045 €</b>	<b>54 098 €</b>	<b>54 151 €</b>	<b>54 204 €</b>	<b>54 257 €</b>	<b>54 310 €</b>
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)																				
TOTAL CHARGES HT	-20 693 €	-20 796 €	-20 900 €	-21 005 €	-21 110 €	-21 215 €	-21 321 €	-21 428 €	-21 535 €	-21 643 €	-21 751 €	-21 860 €	-21 969 €	-22 079 €	-22 189 €	-22 300 €	-22 412 €	-22 524 €	-22 637 €	-22 750 €
<b>EBE GLOBAL HT</b>	<b>32 830 €</b>	<b>32 564 €</b>	<b>32 513 €</b>	<b>32 461 €</b>	<b>32 408 €</b>	<b>32 355 €</b>	<b>32 301 €</b>	<b>32 247 €</b>	<b>32 193 €</b>	<b>32 138 €</b>	<b>32 082 €</b>	<b>32 026 €</b>	<b>31 970 €</b>	<b>31 913 €</b>	<b>31 855 €</b>	<b>31 797 €</b>	<b>31 739 €</b>	<b>31 680 €</b>	<b>31 620 €</b>	<b>31 560 €</b>
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (RE)																				
Amortissement	-27 650 €	-27 650 €	-27 650 €	-27 650 €	-27 650 €	-27 650 €	-27 650 €	-27 650 €	-27 650 €	-27 650 €	-23 097 €	-23 097 €	-23 097 €	-23 097 €	-23 097 €	-23 097 €	-23 097 €	-23 097 €	-23 097 €	-23 097 €
Amortissement	7 825 €	7 825 €	7 825 €	7 825 €	7 825 €	7 825 €	7 825 €	7 825 €	7 825 €	7 825 €	7 825 €	7 825 €	7 825 €	7 825 €	7 825 €	7 825 €	7 825 €	7 825 €	7 825 €	7 825 €
Capex non amortie																				
<b>RE GLOBAL HT</b>	<b>13 005 €</b>	<b>12 739 €</b>	<b>12 688 €</b>	<b>12 636 €</b>	<b>12 583 €</b>	<b>12 530 €</b>	<b>12 476 €</b>	<b>12 422 €</b>	<b>12 368 €</b>	<b>12 313 €</b>	<b>16 810 €</b>	<b>16 754 €</b>	<b>16 697 €</b>	<b>16 640 €</b>	<b>16 583 €</b>	<b>16 525 €</b>	<b>16 466 €</b>	<b>16 407 €</b>	<b>16 348 €</b>	<b>16 288 €</b>
RÉSULTAT BRUT (RB)																				
Intérêts emprunt	-5 968 €	-5 622 €	-5 271 €	-4 911 €	-4 545 €	-4 172 €	-3 791 €	-3 402 €	-3 006 €	-2 601 €	-2 189 €	-1 768 €	-1 339 €	-902 €	-455 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Intérêts prêt relais TVA	-1 906 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CHARGES FINANCIÈRES	-7 874 €	-5 622 €	-5 271 €	-4 911 €	-4 545 €	-4 172 €	-3 791 €	-3 402 €	-3 006 €	-2 601 €	-2 189 €	-1 768 €	-1 339 €	-902 €	-455 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>RB GLOBAL HT</b>	<b>5 131 €</b>	<b>7 117 €</b>	<b>7 417 €</b>	<b>7 724 €</b>	<b>8 038 €</b>	<b>8 358 €</b>	<b>8 685 €</b>	<b>9 020 €</b>	<b>9 362 €</b>	<b>9 711 €</b>	<b>14 621 €</b>	<b>14 985 €</b>	<b>15 358 €</b>	<b>15 739 €</b>	<b>16 128 €</b>	<b>16 525 €</b>	<b>16 466 €</b>	<b>16 407 €</b>	<b>16 348 €</b>	<b>16 288 €</b>



## 2 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR ET À SON PROJET

Les principaux risques liés à l'investissement en capital dans des installations de production d'énergie renouvelable sont décrits ci-dessous.

### 2.1 RISQUES LIÉS À LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

- Risques de développement :
  - des pré-études sont réalisées. Elles peuvent chacune conduire à abandonner un ou des projets d'installations, ce qui conduit d'une part à la perte des sommes engagées dans la réalisation de ces études et d'autre part à la modification du plan de financement global
  - Non obtention des autorisations : urbanisme, autorisation d'exploitation, recours
  - Infaisabilité du raccordement au réseau de distribution d'énergie dans des conditions économiques viables
  - Infaisabilité technique des installations (étude productible/vent/structure,...)
  - Impossibilité de conclure un bail de location adapté au projet
  - Aléas pendant le(s) chantier(s) de construction (retard de livraison, défaillance d'un fournisseur ou prestataire)
- Risques de financement et assurances : la réalisation d'une installation est soumise à l'obtention d'un prêt bancaire dans des conditions de taux, de durée et de garanties favorable au projet et d'une police d'assurances adéquate.
- Risques d'exploitation :
  - Pour les futures installations, risque de variation à la baisse du prix de vente de l'électricité dans le cadre de l'évolution des dispositifs de soutien public au secteur des énergies renouvelables, impactant la capacité des nouvelles installations à atteindre un équilibre économique et l'aptitude de la Société à trouver de nouvelles opportunités d'investissement.
  - Risque de modification de certains contrats en cours de vie de l'installation (bail, assurance, ...).
  - Risque de défaillances matérielles multiples tout au long de la durée d'exploitation, dont la somme des coûts de remplacement dépasserait les montants budgétés.
  - Evolution du contexte législatif en cours de phase d'exploitation, entraînant des coûts non prévus initialement (instauration de taxes, modification de normes liées à l'installation, etc...)

### 2.2 RISQUES LIÉS À LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

- Risque lié à la variabilité du capital : chaque actionnaire peut se retirer de la Société s'il le souhaite, entraînant une réduction du capital de la Société. Plusieurs dispositions des statuts limitent ce risque :
  - Les actions ne peuvent être cédées ou aliénées d'une quelconque manière pendant les 3 premières années à compter de l'immatriculation de la Société,
  - Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément du Conseil d'Administration,
  - la Société est constituée de telle sorte à inclure un grand nombre d'actionnaires, diluant ainsi les risques de réduction du capital de la Société.

Le risque de limitation de la capacité des souscripteurs à récupérer leurs apports est décrit au chapitre 4.



- Risque lié à la situation financière de la Société : actuellement, avant la réalisation de la levée de fonds de la présente offre, la Société ne dispose pas d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les 6 prochains mois.
- Risque lié au caractère essentiellement bénévole des personnes impliquées dans la gestion et le fonctionnement de la Société (risque de faible disponibilité des personnes notamment).

Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer.

## 3 CAPITAL SOCIAL

Le capital social actuel d'un montant de 2500 Euros est intégralement libéré. À l'issue de l'offre, le capital social de la Société sera composé d'une seule catégorie d'actions ordinaires conférant des droits pondérés selon le collège d'appartenance.

La Société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès à son capital social ni attribué de droits donnant accès à son capital social.

Il n'existe pas de délégation de compétence permettant d'augmenter immédiatement et/ou à terme le capital social sans avoir à solliciter l'assemblée générale des associés.

Le capital peut être augmenté et ce sans limitation de montant, après acceptation en assemblée générale des candidatures des personnes physiques ou morales souhaitant acquérir des actions.

Les actions souscrites lors de l'admission d'un candidat au sociétariat doivent être intégralement libérées lors de la souscription.

Le statut d'associé prend effet après agrément de l'assemblée générale, sous réserve de la libération de la ou des parts souscrites dans les conditions statutairement prévues.

La candidature au sociétariat emporte acceptation des statuts de la Société et de ses annexes, ainsi que du règlement intérieur s'il existe.

Tableau décrivant la répartition initiale des actions de la Société :

	Nb de personnes	Nb d' actions	Capital (€)	% du total	% des droits de vote
<b>Personnes physiques</b>	15	25	2500	100	100

Chaque part sociale donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

Chaque associé(e), personne physique ou morale, dispose d'une voix unique quel que soit le montant de capital qu'il détient, sa voix étant pondérée par un coefficient dépendant de son collège d'appartenance, voir détails à l'article 26 des statuts de la Société.



## 4 TITRES PROPOSES A LA SOUSCRIPTION

### 4.1 PRIX DE SOUSCRIPTION

Le prix de souscription est égal à la valeur nominale des actions.

### 4.2 DROITS ATTACHES AUX ACTIONS OFFERTES A LA SOUSCRIPTION

Les actions émises ont les principales caractéristiques suivantes :

- La première action acquise confère au souscripteur son droit de vote,
- Les actions acquises donnent droit aux distributions de rémunérations éventuellement décidées par l'assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration, dans le respect des réserves légales et statutaires.

Vous êtes invités à vous connecter sur le site internet de Soleil de l'Arc et à consulter les titre II et III des statuts de la Société pour accéder à l'information sur les droits et conditions attachés aux actions qui vous sont proposées.

Les membres du Conseil d'administration se sont eux-mêmes engagés dans le cadre de la première levée de fonds, pour un montant total de 5 200 €.

### 4.3 CONDITIONS LIEES A LA CESSION ULTERIEURE D' ACTIONS

Les actions ne peuvent être cédées ou aliénées d'une quelconque manière pendant les 3 premières années à compter de l'immatriculation de la Société.

Les actions ne sont transmissibles à titre gracieux ou onéreux qu'entre associés après agrément de la cession par le Conseil d'Administration, nul ne pouvant être associé coopérateur s'il n'a pas été agréé dans les conditions statutairement prévues.

Aucun retrait ou annulation de parts ne peut être effectué s'il a pour conséquence de faire descendre le capital social en deçà du seuil prévu dans les statuts.

### 4.4 RISQUES ATTACHES AUX ACTIONS OFFERTES A LA SOUSCRIPTION

L'investissement dans des Sociétés non cotées comporte des risques spécifiques :

- risque de perte totale ou partielle du capital investi,
- risque d'illiquidité : les actions ne sont pas librement cessibles car leur cession est soumise à l'agrément du Conseil d'Administration,
- le retour sur investissement dépend de la réussite du projet financé.

### 4.5 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CAPITAL DE L'EMETTEUR LIEE A L'OFFRE

	Avant réalisation de l'offre	Après réalisation de l'offre
<b>Nombre d'actionnaires, % du capital détenu, % des droits de vote</b>	15 actionnaires détenant 25 actions, soit 100% du capital et 100% des droits de vote (1 personne=1 voix)	L'ensemble des actionnaires détiendra 775 actions, soit 100% du capital et 100% des droits de vote (1 personne=1 voix)



## 5 RELATIONS AVEC LE TENEUR DE REGISTRE DE LA SOCIETE

Les actions sont émises sous la forme de titres nominatifs dématérialisés.

Les registres des souscripteurs sont tenus au siège social de la Société.

Un récépissé justifiant le nombre d'actions souscrites et le montant correspondant sera fourni au souscripteur.

Il n'y a pas de procédure de séquestre mise en œuvre en l'attente de l'agrément du souscripteur et de la réalisation de l'offre.

## 6 INTERPOSITION DE SOCIETE(S) ENTRE L'EMETTEUR ET LE PROJET

Sans objet.

## 7 MODALITES DE SOUSCRIPTION

Toute souscription résulte d'un bulletin de souscription établi en deux exemplaires, signés par le souscripteur, dont un pour la Société et un pour le souscripteur.

Il est tenu au siège de la Société un registre sur lequel les souscripteurs sont inscrits par ordre chronologique d'adhésion avec indication du nombre d'actions souscrites et de la date de souscription.

Vous êtes invités à télécharger le bulletin de souscription disponible sur le site internet de Soleil de l'Arc pour répondre à l'offre en fournissant les documents demandés après avoir pris connaissance des statuts de la Société.

## 8 CALENDRIER INDICATIF DE L'OFFRE

Date d'ouverture de l'offre et mise à disposition du Document d'Information Synthétique (DIS) aux investisseurs : 20/12/2020

Date de clôture de l'offre : 19/02/2021

Date à laquelle les investisseurs sont débités de la somme correspondant au montant de leurs souscriptions : immédiatement en cas de paiement par virement bancaire, sous deux semaines en cas de paiement par chèque